



Ligue Francophone de Pêche Sportive.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

Belgian Federation of Anglers - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Projet de PV de la réunion de la LFPS du 29 octobre 2022

Présents: Raphael Gierkens, Charles Hastir, Guy Detongre, Samuel Bernard, Jean-Christophe Desilve, Freddy Schallenbergh, Albert Coolens, Jean-Marie Luyckx.

Excusés: Mady Marcq, Roland Marcq, Bernard Gillot, , Jean Pilate, André Doumont, Thierry Goossens, Daniel Mailleur, Stéphane Philippin, Serge Bouvier, Christian Van Grootenbruel.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. Il demande aux délégués si des points particuliers doivent être mis au point « divers ».

Points pour les divers

- ❖ Championnat de la carpe au coup
- ❖ Cas de Monsieur Marcel Galand
- ❖ Indemnité kilométrique
- ❖ Nomenclature concours feeder
- ❖ Cas de Franco Murru
- ❖ Distribution des licences

1- Approbation PV - LFPS du 16 avril 2022

Le président apporte des précisions quant à l'organisation du championnat de Belgique interclubs en 2023 : la proposition formulée dans le pv de ne pas qualifier d'office le club champion pour l'édition suivante n'a pas été retenue par le BFA. Le club champion est donc qualifié d'office pour le championnat de l'année suivante, mais la parité du nombre d'équipes par commission sportive doit être respectée.

D'autre part, Daniel Mailleur avait souhaité que le R.O.I. soit revu dans les meilleurs délais. Les propositions de modifications sont attendues et seront examinées soit en assemblée, soit en groupe de travail.

N'ayant pas d'autres remarques, le PV est approuvé par les délégués présents. Vu l'absence du secrétaire, le pv sera signé lors de la prochaine réunion.

2 - Approbation du PV - BFA du 30 avril 2022. Préparation réunion du 19 novembre 2022 Examen de l'OJ et délégation.

L'assemblée n'a pas de remarques à formuler quant au PV et l'accepte en l'état. La proposition d'ordre du jour est ensuite passée en revue, mais n'appelle pas de commentaires. Sont volontaires pour participer à la réunion du 19 novembre : Thierry Goossens, Samuel Bernard, Bernard Gillot (à confirmer), Serge Bouvier, Jean-Marie Luyckx. Seront sans doute

également présents Marcq Roland et Vandenbranden Mady. Les convocations seront envoyées sous peu.

3 – Championnats de Belgique 2022 – Commentaires de la LFPS – Rapport S. Bernard

Tous les délégués présents ont reçu par mail le rapport des CB organisés par les fédés LFPS et établi par Samuel Bernard.

En ce qui concerne le CB individuel feeder, Freddy Schallenbergh mentionne le problème rencontré avec les balances. En outre, pour ce même championnat, un souci informatique a généré du retard dans la publication des résultats.

En ce qui concerne l'interclubs, l'édition 2022 n'a enregistré la participation que de 23 clubs au lieu de 25. Le président explique que l'aile flamande n'a pu aligner que 10 équipes au lieu de 13, pour des raisons qui lui sont propres. Il a ensuite demandé l'accord de l'aile flamande pour tenter de compléter le nombre de places disponibles, en respectant les coefficients appliqués. C'est ainsi qu'une place supplémentaire a pu être occupée. Ceci justifie aussi la réduction du nombre d'équipes envisagée pour les éditions futures (20 équipes au lieu de 25). Il faut encore souligner les nombreuses prises réalisées lors de ce championnat.

De manière générale et dans un souci d'économie d'argent et de travail, Samuel Bernard souhaiterait qu'un formulaire soit mis au point pour les pesées (feuille reprenant les données de l'ensemble des concurrents d'un secteur plutôt que les fiches individuelles de pesée). Il sera veillé à l'élaboration d'un projet.

Samuel Bernard demande également à pouvoir être défrayé de son déplacement pour la reconnaissance préalable du parcours « handipêche » au domaine du poisson rouge.

4 - Organisation des Championnats de Belgique 2023.

En principe, quatre championnats distincts doivent être pris en charge par la LFPS.

- a) Le C.B. Carpe en duo : Raphaël Gierkens n'est pas encore en mesure de donner l'endroit et la date probable. Il communiquera ces infos le plus rapidement possible.
- b) Masters/Vétérans/U15/20/25 le 27/08/2023 : Pour 2023, il a été décidé à la dernière réunion du BFA de faire pêcher les U15 et U20 en étang le même jour que les M/V/U25. Cette décision pose toutefois un problème dans la mesure où le responsable des championnats nationaux ne peut être présent sur deux sites distincts : il conviendrait donc soit de scinder l'organisation en attribuant par exemple les M/V à une aile et les U à l'autre, soit d'organiser ces championnats à des dates différentes.
- c) Feeder clubs le 10/09/2022 : Péronnes (collaboration Sambre et Haut-Escaut)
- d) Individuel et Dames les 23 et 24/09/2022 (voir décision prochaine réunion BFA et explication au point 11 du présent pv)) par Liège Compétition.

Dates probables des autres championnats, à confirmer par le BFA le 19/11/2022 :

- ❖ Handipêche : le 20/05/2023
- ❖ Feeder : le 3/09/2023
- ❖ Interclubs : les 16 et 17/09

5 – Section Carpes – rapport 2022 – perspectives 2023

Le président donne la parole à Raphaël Gierkens.

Celui-ci signale que 28 duos s'étaient inscrits pour le CB 2022 à Bernissart, dont un s'est désisté. Ce championnat s'est très bien déroulé (206 captures pour 1.709 kg) et n'appelle pas de commentaire particulier.

En ce qui concerne le C.M., la Belgique se classe 24^{ème} sur 28, ce qui est décevant mais logique. Le tirage au sort ne nous a pas été favorable du tout, mais il faut également

reconnaître que nombre de pays – et principalement les pays de l’est – ont tendance à professionnaliser leurs structures, ce qui porte le niveau de plus en plus vers le haut. Nous ne pouvons pas rivaliser et cela pour diverses raisons : différences trop grandes au niveau de la prise en charge des coûts, au niveau du sponsoring en matériel, au niveau de la constitution physique des participants, au niveau de l’encadrement, etc.

En ce qui concerne la sélection des équipes qui prendront part au CM 2023, elle se fera sur deux journées. Une première journée a eu lieu en octobre et a permis la sélection de deux équipes. Une seconde journée aura lieu en 2023 et permettra la sélection de deux équipes supplémentaires.

Au niveau du règlement de la pêche à la carpe en duo, une adaptation est vivement souhaitée. Il est indispensable de se libérer de la notion de duos « fidèles », ceci pour des raisons diverses, et de permettre la formation de duos plus performants.

Enfin, pour ce qui concerne 2023, Raphaël Gierkens indique qu’il a reçu une proposition d’aide d’un ancien compétiteur ayant participé à des C.M. en tant que capitaine d’équipe.

Monsieur William Buddaert, adjoint du coach carpe, et même s’il est disponible pour tout ce qui pourrait être organisé en région flamande, souhaite pouvoir encore continuer à pêcher avant d’assumer la fonction de capitaine. La proposition sera soumise au BFA.

Pour répondre aussi à la demande du coach carpe, le président précise que le matériel de pesée et autre doit être acheté par la caisse de la section.

6 – Section feeder – rapport 2022 – perspectives 2023

Monsieur Freddy Schallenbergh rapporte qu’il y a 4 clubs affiliés à la LFPS qui pratiquent cette discipline, ce qui représente environ 50 pêcheurs.

En ce qui concerne la C.C.F. 2022, il y avait en moyenne 40 pêcheurs par manche. Il faut déplorer le peu de captures (sauf les gobbies qui sont interdits de détention et donc non valables), ainsi que les difficultés de trouver des parcours appropriés et auxquels l’accès est autorisé.

Le championnat de Belgique s’est déroulé à Péronnes. Vu l’impossibilité du responsable des championnats d’être présent, Walter Lens, coach national feeder, a prêté main forte pour le tirage au sort et les classements. Trois francophones se sont classés dans les 25 premiers, ce qui démontre les progrès restant à faire. L’attention est attirée sur la nécessité de resensibiliser les participants aux compétitions aux modalités de contrôle.

Le championnat du monde des masters (feeder) s’est déroulé en Espagne. La Belgique termine à la 9^{ème} place sur 12 nations. Le constat est clair : il reste du chemin à faire, vu la professionnalisation des participants et des structures d’encadrement d’un nombre grandissant de nations.

Le championnat du monde feeder s’est déroulé en octobre à Geistingen en Belgique. L’équipe belge termine à la 9^{ème} place sur 23 pays.

Le championnat de Belgique Feeder Clubs a, quant à lui, enregistré la participation de 12 équipes.

Enfin, au niveau des sélections des inter, 2 francophones se sont qualifiés.

7 - Section carnassier – rapport 2022 – perspectives 2023

Le président rappelle que les responsables des différents groupements pratiquant cette discipline et notamment le « streetfishing » ont été conviés à la réunion d’avril dernier. Toutes les informations nécessaires et souhaitées ont été données à la seule personne qui s’était présentée, mais aucun retour n’a encore été donné à ce jour.

8 – Bilan championnat du monde des clubs 2022

L'organisation de ce championnat et son déroulement se sont révélés terriblement compliqués. La période fixée (semaine du 21 juillet) n'a certainement pas facilité les choses. Il faut déplorer le peu de soutien manifesté par certaines autorités administratives, et certainement celles principalement concernées par la manifestation. Nous avons toutefois pu compter sur la bonne collaboration du SPW MI, ainsi que sur l'aide plus qu'appréciable de la ville de Braine le Comte. Le bilan comptable est provisoirement clôturé mais doit encore être soumis à l'examen du B.F.A.

Le président a été interrogé sur la possibilité d'octroyer une indemnité aux personnes qui se sont portées volontaires pour être contrôleurs, comme cela s'était fait en 2017. Vu le déficit constaté en 2017, la chose n'a même pas été évoquée pour le CM 2022 et n'est de toute manière pas possible.

Enfin, force est de constater que l'engouement des compétiteurs pour participer activement – et ceci, même si le CM prenait place en période de vacances – était plus que limité : il manquait un certain nombre de contrôleurs alors que beaucoup de pêcheurs sont venus « voir »...

La conclusion qui s'impose est très simple : si les pratiquants d'une discipline ne s'impliquent pas dans le sport qu'ils apprécient, ce sport en tant que tel est voué à disparaître.... A méditer !

9 – Rencontres internationales – rapport du sélectionneur.

En l'absence de Marcq Roland, le rapport relatif aux rencontres internationales est reporté à la réunion du BFA.

10 – Coupe de la Communauté française 2021 et 2022 – Bilan – Dates, orientation et candidatures 2023.

Suite aux perturbations de calendrier provoquées par l'épisode de la covid, la dernière journée de l'édition 2021 a pu se dérouler le 20 mars 2022 au canal Albert. C'est le Team Chênée B qui remporte l'édition.

L'édition 2022 a pu se tenir normalement et a été remportée par le Team Fishing Compétition C.

Le président signale qu'il a lui-même pris la décision de doter les journées de l'édition 2021 des mêmes prix, les désistements liés à la crise covid ne devant pas impacter ce qui avait été annoncé.

Pour ce qui concerne l'édition 2022, la totalité des inscriptions a été redistribuée (25% lors de chaque journée et 25% au classement général). En outre, la LFPS a pris en charge les trophées.

Après discussion et sur la base des propositions qui ont déjà été formulées lors de réunions antérieures, l'assemblée décide de changer la dénomination de la CCF qui devient la Coupe de la Fédération Wallonie Bruxelles (CFWB). En outre et compte tenu des décisions prises par le BFA modifiant l'organisation du CB Interclubs, l'assemblée décide d'organiser l'édition 2023 en 2 journées, à titre d'essai. Le classement à l'issue de ces deux journées qualifiera les équipes pour la finale du C.B. interclubs. Une seule équipe par club est permise, ceci afin de mettre tous les clubs sur un même pied d'égalité. Les équipes seront, bien entendu, composées de 5 pêcheurs et une réserve pouvant tous varier d'une journée à l'autre. Les dates retenues sont le 16 avril et le 20 août 2023. Les autres modalités seront déterminées à la réunion de janvier, ainsi que les candidatures pour les organisations.

11 – Calendrier 2023 des compétitions prioritaires

Comme convenu antérieurement et pour permettre aux fédérations et aux clubs d'établir leurs calendriers, l'assemblée émet une proposition provisoire de calendrier. Cette proposition devrait être confirmée lors de la prochaine réunion du BFA et ne devrait subir de modifications (sauf éventuellement CB des U) que si le calendrier de la FIPS venait perturber les dates :

- ❖ Réunions L.F.P.S. : les 21 janvier, 22 avril et 21 octobre
- ❖ Réunions B.F.A. : les 28 janvier, 29 avril et 28 octobre
- ❖ Coupe F.W.B. : les 16 avril et 20 août
- ❖ Coupe F.W.B. feeder : 23 avril, 14 mai et 18 juin
- ❖ Champ. Belgique :
 - Handipêche (CCCV) 20 mai
 - Carpe (à déterminer)
 - Masters/Vét./U (LFPS) 27 août
 - Feeder (CCCV) 3 septembre
 - Feeder clubs (LFPS) 10 septembre
 - Interclubs (CCCV) les 16 et 17 septembre
 - Indiv et Dames : sous réserve de décision du BFA quant au nombre de participants (voir proposition PV du BFA du 30 avril de réduire le nombre de participants à la finale, ce qui obligerait la LFPS à organiser une sélection. Dans tel cas, les modalités suivront et la date retenue pour la sélection serait le 6 août). LFPS les 23 et 24 septembre
- ❖ Coupe F.W.B. Carpe au coup : les 2 et 3 septembre (cette coupe pourrait avoir lieu annuellement en alternance de date avec le CB feeder clubs, ceci en fonction des organisations attribuées à la LFPS)
- ❖ Internationaux :
 - Sélections les 10 et 11 juin, 8 et 9 juillet, 14 et 15 octobre
 - Présélections les 5 et 12 novembre

12 – Site LFPS

Le rafraichissement du site peches.be a déjà été souhaité lors de réunions antérieures, mais des coûts importants avaient été avancés et faisaient évidemment obstacle à la réalisation. Des recherches ont été effectuées et une piste permettant d'effectuer ce rafraichissement à moindre coût semble se présenter. Le président rencontrera la personne qui propose de réaliser le travail, afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires, et fera rapport à la prochaine réunion.

13 – Agenda pour la révision du règlement des compétitions

Le règlement disponible sur le site de la LFPS n'a plus été revu depuis 2016, malgré les décisions prises au BFA qui devraient y être intégrées. Le président s'est attelé à revoir une grosse partie de ce règlement, mais souhaiterait la constitution d'un groupe de travail pour finaliser cette mise à jour, et notamment le chapitre relatif aux championnats de Belgique.

Il demande également que les responsables des sections « carpe » (R. Gierkens) et « feeder » (Schallenbergh et Lens) revoient le règlement qui les concernent et viennent avec un projet ficelé à la réunion de janvier.

Les délégués de la Ligue qui souhaitent intégrer ce groupe sont priés de se faire connaître auprès du président dès que possible. En principe, une journée de travail devrait suffire pour terminer la mise à jour. Il est souhaitable que ce règlement soit disponible pour le début de l'année 2023.

14 – Rentrée des listings.

En l'absence du responsable, ce point est reporté.

15 – Situation financière – rapport du trésorier – désignation des contrôleurs aux comptes

Vu son absence, la trésorière présentera son rapport à la prochaine réunion. Elle a toutefois laissé savoir les points suivants :

- Les frais de fonctionnement de la fédération de la Sambre et de la fédération de la Senne, relatifs à l'année 2021, n'ont pas encore été rentrés.
- La fédération de Liège compétition est redevable à la Ligue d'un montant de 225 € et d'un second montant de 490 € pour l'année 2021. Elle doit également verser la provision de 2022 d'un montant de 1.500 €
- La trésorière demande de bien vouloir veiller à régulariser rapidement, de manière à pouvoir présenter des comptes à jour.

Sont volontaires pour la vérification des comptes en janvier 2023 : Hastir Charles, Bernard Samuel et Desilve Jean-Christophe (comme suppléant).

16 – Calendrier des concours – rapport de Jean Pilate

Jean Pilate, excusé, a fait parvenir son rapport par mail. Pour lui, l'année 2022 s'est déroulée normalement. Quelques concours ont été annulés par manque d'eau. Il remercie Albert Coolens pour sa très bonne collaboration.

Il souhaite des précisions par rapport aux concours feeder. Certaines demandes lui ont été adressées en 2022 relativement à l'organisation de concours « open » autorisant la pratique de la pêche au feeder. Ces demandes ont été refusées aux motifs qu'elles souhaitaient d'une part, porter la longueur des cannes à 13 m (pas permis par le règlement) et d'autre part, autoriser les concurrents à pratiquer au « feeder » (le règlement des concours publics n'envisageant que la pêche à la ligne flottante). En outre, de telles compétitions ne pouvaient être classées dans la nomenclature existante, ce qui aurait inévitablement semé la confusion dans les esprits.

Ce type de concours existe déjà, semble-t-il, dans plusieurs pays voisins. Après discussion et pour répondre à la demande de plusieurs fédérations présentes, il est décidé de créer à titre expérimental, une catégorie de concours autorisant également la pratique de la pêche au feeder, parallèlement aux techniques de pêche au coup (canne fixe, anglaise, bolo.). Ces concours seront désignés sous l'appellation OF (Open Feeder) mais restent soumis à toutes les conditions prévues par le règlement en matière de longueur de cannes (11,50 m, quantités d'amorce, d'esches, etc.).

17- Divers.

- a) Coupe F.W.B. Carpe au coup : Les modalités seront déterminées pour la réunion de janvier (inscriptions, paiement, etc.)
- b) Pendant et après le championnat du monde des clubs, plusieurs délégués de la LFPS ont pu lire les commentaires désobligeants, voire déplacés, de Monsieur Marcel Galand, lui-même délégué de la ligue, sur « facebook ». L'assemblée déplore ce comportement inacceptable très certainement lié à ses frustrations, et sa démission spontanée est unanimement appréciée.
- c) Indemnité kilométrique : vu l'augmentation importante du coût des carburants et compte tenu de l'évolution des prix, l'assemblée décide de porter l'indemnité kilométrique à 0,40 €/km au lieu de 0,35 à partir de ce 29 octobre 2022.
- d) Cas de Franco Murru : Monsieur Schallenbergh signale que l'intéressé a demandé s'il n'était pas possible d'alléger la sanction (suspension de deux ans) reçue suite à son

absence lors d'un championnat de Belgique. L'assemblée, après en avoir discuté, ne veut pas créer de précédent et décide de maintenir la sanction.

- e) Monsieur Albert Coolens souhaite qu'il soit acté dans le présent pv que les licences de compétitions sont délivrées par les fédérations de compétition et non par les fédérations de sous-bassins.
- f) Plusieurs membres de l'assemblée constatent que des magasins d'articles de pêche organisent des compétitions de pêche, alors que le règlement stipule que seules les structures de pêche peuvent organiser ces concours. L'attention est attirée sur le fait que les pêcheurs licenciés ne peuvent participer qu'aux compétitions figurant au calendrier officiel, sous peine de sanctions.

La séance est levée à 13h20.